



HAL
open science

La discrimination peut-elle être la cause des inégalités scolaires ?

Inès Albandea

► **To cite this version:**

Inès Albandea. La discrimination peut-elle être la cause des inégalités scolaires?. *Le Français Aujourd'hui*, 2020, 209, pp.29-38. halshs-02865908

HAL Id: halshs-02865908

<https://shs.hal.science/halshs-02865908>

Submitted on 15 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La discrimination peut-elle être la cause des inégalités scolaires ? Mesurer la discrimination en milieu scolaire

Ines ALBANDEA

Université de Bourgogne
Institut de recherche sur l'éducation
IREDU (ÉA 7318)

Article paru dans la revue « Le Français aujourd'hui » n° 1, 2020, pp. 29-38

Les enquêtes internationales telles que le Programme for International Student Assessment (PISA) mettent en évidence le caractère inégalitaire du système éducatif français. L'association entre origine sociale et réussite scolaire est l'un des résultats les mieux établis par les sciences sociales. Les travaux de Dubet, Duru-Bellat et Vérétoit (2010) sur les données PISA montrent que les caractéristiques du milieu familial expliquent une grande partie des variations des performances des élèves français. Plusieurs éléments peuvent expliquer le lien entre origine sociale et réussite scolaire. Les écarts de revenus des familles ainsi que le capital culturel sont présentés comme deux principales raisons. Meuret et Morlaix (2006) tentent de mieux comprendre « par où passe » l'influence de l'origine sociale sur les performances scolaires. Ils démontrent que pour un grand nombre des pays de l'OCDE, la profession du père explique en grande partie cette relation.

D'après le rapport du Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) en 2016, l'école française ne parvient pas à gommer les inégalités familiales. Au contraire, il semble que ces inégalités se cumulent et se renforcent.

En effet, à ces inégalités de réussite s'ajoutent des inégalités d'orientation. À partir d'une revue de littérature, Landrier et Nakhili (2010) soulignent l'influence de l'orientation dans les inégalités à l'école. Les choix dans les parcours éducatifs résultent d'un mécanisme complexe intégrant à la fois les différences de réussite scolaire selon les milieux sociaux mais également des différences relevant de l'orientation scolaire. Le meilleur accès des milieux les plus favorisés aux cursus les plus « élevés » et aux filières les plus sélectives est aujourd'hui largement connu des chercheurs.

La discrimination est-elle une cause des inégalités scolaires ?

L'abondante littérature sur la question des inégalités scolaires laisse penser qu'elles sont faciles à repérer. Pourtant, détecter les causes de ces inégalités est souvent plus complexe. Parmi les raisons possibles, le rapport du Cnesco précise l'importance des différences de traitement : les programmes particuliers de l'éducation prioritaire n'ont pas permis de réduire les écarts de performances scolaires entre les élèves issus de ces programmes et les autres. Le rapport du Cnesco renvoie à la question de discriminations pour parler de ces problèmes d'inégalités de traitement. La discrimination correspond à une différence de traitement fondée sur un critère illégitime et prohibé (sexe, couleur de peau, origine ethnique, handicap, le lieu de résidence, etc.¹). Dans ce cas l'inégalité de traitement s'inscrit dans la question des rapports de pouvoir. Les situations de discrimination directe où les critères prohibés sont

¹ Il s'agit d'une catégorie juridique qui rend hors-la-loi le traitement inégalitaire.

avérés sont cependant peu fréquentes, en particulier dans le milieu éducatif. Les discriminations indirectes se produisent lorsqu'un critère apparemment neutre est susceptible d'avoir le même impact qu'une discrimination directe et entraîne un effet défavorable sur une personne. Ces différentes formes de discriminations et les normes juridiques mises en œuvre sont notamment discutées dans les travaux de Miné (1999) et de Forshaw et Pilgerstorfer (2008).

Mais la question des inégalités dépasse souvent le cadre de la discrimination. Les inégalités supposent des différences de ressources initiales, sociales, culturelles ou économiques. Ces dernières peuvent se cumuler et générer des difficultés encore plus importantes dans les parcours scolaires ou professionnels que dans le seul cas de discrimination. Se pose par exemple dans ce cadre, la question de la ségrégation lorsque ces inégalités se concentrent et rendent la population homogène (Dubet et al., 2013). La ségrégation suppose que deux catégories d'enfants sont séparées, mais la mise à l'écart d'une sous-population ne s'explique pas toujours par de la discrimination². Par ailleurs, il peut exister des inégalités perçues comme « justes » et d'autres comme « injustes ». Bien sûr, ce caractère juste ou non d'une inégalité ne fait pas toujours consensus et peut différer selon les normes sociétales. En revanche, l'interdiction de la discrimination dans les textes légaux et réglementaires³ révèle que le caractère injuste des discriminations est majoritairement admis.

Bien que l'idée d'une école discriminante puisse être difficile à accepter dans la mesure où l'école a pour objectif d'accueillir tous les élèves (contrairement au logement⁴ ou au marché du travail), l'un des enjeux est de savoir quel rôle peut avoir l'institution scolaire dans ce processus.

Quelles formes peut prendre la discrimination au sein du système éducatif ?

Les situations manifestes de discrimination qui sont reconnues comme des délits sont peu fréquentes.

Par ailleurs, un rapport de la Commission européenne (Luciak, 2004) met en évidence que les actes de discrimination directe sont moins communs dans le milieu éducatif que dans le domaine professionnel. En revanche, les formes indirectes et institutionnelles⁵ de discrimination semblent contribuer à reproduire les inégalités. Dans quelles situations la question de discrimination peut-elle alors se poser dans le cadre de l'éducation ?

D'une part, les choix et comportements des enseignants sont influencés par certaines représentations, ce qui peut dévaloriser certaines populations. Le rôle de l'enseignant dans la réussite scolaire des élèves a fait l'objet de plusieurs recherches qui révèlent un « effet-maître » parfois non négligeables (voir par exemple Bressoux, 2012). Le jugement des enseignants ne reflète pas uniquement les caractéristiques objectives des élèves telles que leurs performances scolaires. Cela renvoie à l'effet pygmalion et à l'idée que les jugements parfois « biaisés » des enseignants peuvent avoir des conséquences sur les performances des

²Pour plus de précision voir notamment la synthèse de Thibert (2014) sur ces questions.

³ Dans le Code pénal par exemple.

⁴ Bien qu'il soit possible de faire valoir son droit au logement, notamment dans le cas où une demande de logement social n'aboutit pas. Il est possible de saisir une commission de médiation ou d'avoir recours au droit au logement opposable.

⁵ Concernant la question de discrimination institutionnelle et de racisme institutionnel voir par exemple Dhume (2016).

élèves. Bien sûr, les enseignants ne discriminent pas directement mais le fait d'attendre certaines caractéristiques spécifiques chez les élèves peut entraîner une forme de discrimination. Mosconi (2001) montre par exemple des différences de comportements de la part des enseignants selon le genre de l'élève. Les garçons sont davantage poussés à réussir, on leur consacre plus de temps, on interagit plus avec eux, notamment dans l'enseignement des mathématiques. La plupart des recherches (Younger *et alii*, 2002) montrent en effet que les enseignants consacrent un peu moins de temps aux filles (environ 44 % de leur temps, contre 56 % aux garçons). Bien que ces formes de discrimination ne soient pas toujours conscientisées par les enseignants, l'impact des stéréotypes construits dans l'ensemble de la société sur leurs comportements n'est pas à négliger.

D'autre part, la discrimination peut s'opérer lors de la sélection à l'entrée d'établissements privés ou dans l'enseignement supérieur lors de la sélection dans certaines formations. Les caractéristiques des élèves du privé sont en moyenne plus favorables que celles des élèves du public. Par exemple, Valdenaire (2004) montre que les enfants issus des catégories les moins favorisées ou issus de l'immigration sont moins nombreux dans les établissements privés que publics. Il semble donc important de comprendre cette inégale répartition des élèves entre les écoles privées et publiques, notamment selon leur origine sociale. Il est possible que les familles issues de l'immigration effectuent moins souvent de démarches pour inscrire leurs enfants dans des établissements privés. Cette hypothèse est cependant à relativiser car les familles immigrées se différencient dans leur rapport à l'école (Perier, 2017). Certaines de ces familles, en particulier les mieux dotées scolairement et économiquement, affirment l'ambition de voir leur enfant réussir à l'école. Cela peut se traduire par un fort investissement dans la scolarité de leurs enfants, comme par exemple la mise en œuvre de démarches pour accéder à certaines écoles. Dans le cas d'une discrimination directe, il est également envisageable que les établissements soient moins souvent favorables aux demandes de ces familles.

Certaines études se focalisent sur les formations en situation de travail. L'apprentissage est à l'intersection de la formation universitaire et du marché du travail. Les risques de discrimination peuvent ainsi être plus élevés que dans le cadre strict du milieu éducatif. On observe d'ailleurs une forte sous-représentation de certaines catégories de formés au sein de l'apprentissage (toutes filières confondues) : les filles représentent 25 %, contre 44% dans les lycées professionnels (LP) et les jeunes issus de l'immigration sont 5 % en apprentissage contre 15 % en LP (Testas et al., 2018). La reproduction des stéréotypes de genre dans les choix des métiers explique en partie ces inégalités mais il peut aussi exister des discriminations directes. Kergoat, et al. (2017) ont analysé les modalités et les raisons du recrutement des candidats à l'apprentissage et mettent en évidence certaines situations inégalitaires en fonction du sexe et de l'origine ethnique. Par exemple, les garçons d'origine française n'ont contacté qu'une entreprise alors que la période de prospection des filles issues de l'immigration est globalement plus longue et suppose de contacter davantage d'entreprises.

Comment mesurer la discrimination en milieu scolaire ?

La volonté de prévenir et de rectifier les situations inégalitaires est à l'origine des études qui tentent de mesurer la discrimination.

Les différentes façons de mettre en évidence des phénomènes de discrimination ont été discutées dans la littérature (voir par exemple Delattre, et al. 2013 et Brinbaum et al., 2012).

Globalement les travaux empiriques sur cette question s'intéressent au ressenti des individus, effectuent des expérimentations ou mesurent le phénomène de façon plus indirecte.

La mesure subjective et l'auto-déclaration

Il est important de distinguer la discrimination du sentiment de discrimination (Dubet et al., 2013). La plupart des études qui mesurent la discrimination dans le milieu éducatif utilisent des mesures subjectives et interrogent directement les populations potentiellement concernées par des différences de traitement.

Les expériences auto-reportées par questionnaire utilisent plusieurs types d'investigations. Il est possible d'utiliser des questions directes sur l'expérience personnelle de discrimination, des questions qui concernent d'autres groupes discriminés et d'autres sur des expériences personnelles qui donnent lieu à des traitements inégaux qui sont par la suite rattachés à un critère. L'ensemble de ces questions permettent d'établir un diagnostic à partir des ressentis exprimés par les personnes interrogées.

Sur des données américaines, Cogburn et al. (2011) interrogent des diplômés sur leurs expériences de discrimination liées à la fois au genre et à leur appartenance ethnique. D'autres chercheurs interrogent aussi de jeunes adolescents sur leur sentiment de discrimination afin d'expliquer en partie leur réussite scolaire (Alfaro et al., 2009).

En France, Ferry et Tenret (2013) ont utilisé des questions subjectives pour mesurer le sentiment de discriminations des étudiants. Deux questions ont été intégrées dans l'enquête OVE: une sur le sentiment d'avoir été traité différemment des autres étudiants et une sur les motifs. La deuxième question permet de préciser si la différence de traitement est « légitime » ou non. Dans cette enquête, les auteurs considèrent le cas d'une discrimination lorsque les étudiants associent un critère « illégitime » à leur différence de traitement (sexe, poids, couleur de peau, religion, etc.).

En outre, l'enquête Trajectoire et Origine (TeO) est dédiée à l'étude de la diversité des populations en France et au thème des discriminations. Elle a été réalisée sur un très large échantillon de personnes issues de l'immigration (21 000 individus) et propose des questions d'auto-déclaration mais aussi des questions précises portant sur les expériences de traitement inégal et d'injustice dans les différentes sphères de la vie sociale. Cela permet de rendre compte de l'ampleur des discriminations en France dans une approche globale et contextualisée. À partir de ces données, Brinbaum et al. (2013) montrent que les sentiments d'injustice et de discrimination à l'école peuvent varier selon l'origine migratoire des enquêtés. Globalement la population migratoire déclare plus souvent avoir été moins bien traitée que les autres en ce qui concerne la notation, l'orientation ou la manière dont on s'est adressé à eux. La déclaration des discriminations est également fortement corrélée au statut social et au revenu.

Ils mettent également en évidence que la discrimination liée au sexe est peu reportée dans la sphère éducative, par rapport à celle de l'emploi.

Cependant, ces méthodes d'analyse posent souvent la question de la fiabilité des réponses et des opinions. Tous les enquêtés ne perçoivent pas la discrimination de la même façon. Seuls les cas de propos ouvertement racistes apparaissent comme des cas certains de discrimination. Comme l'explique Brinbaum et al. (2013), il faut en effet que l'enquêté « perçoive un

traitement différent de celui accordé à ses camarades et que ce traitement soit lié, à comportement et niveau comparables, à un critère illégitime ». Cela rejoint l'idée que le sentiment de discrimination est d'autant plus fort que l'on se sent l'égal des autres (Dubet, 2014). Ce ne sont pas toujours les personnes les plus discriminées qui s'estiment les plus discriminées. On sait que le sentiment de discrimination et d'injustice diffère selon l'origine (Dhume et al., 2011 ; Brinbaum et al., 2013). Dans ce cas, des individus qui se définissent comme des immigrés ou des étrangers peuvent minimiser les discriminations qu'ils subissent car elles peuvent leur apparaître comme « normales » ; puisqu'ils ne sont pas « chez eux », ils doivent s'adapter et accepter leurs conditions. Par ailleurs, le niveau de diplôme semble impacter la probabilité de déclarer subir des discriminations. Avoir un diplôme supérieur au baccalauréat augmente la probabilité de déclarer des situations de discriminations. Au-delà d'une autre conceptualisation de la discrimination, on peut imaginer que les plus diplômés y sont plus exposés car ils peuvent faire face à une forte sélection sur le marché du travail.

Cela met en lumière les limites associées à la mesure subjective du phénomène de discrimination.

Ajoutons également que si les actes directs de discrimination sont moins importants dans le milieu éducatif que dans le milieu professionnel notamment (Luciak, 2004), les individus interrogés sur leur ressenti en matière de discrimination pourraient sous-estimer le phénomène. Les discriminations sont souvent indirectes et prennent des formes subtiles voire ambiguës ce qui limite leur perception par les individus. Ce serait d'autant plus le cas dans le milieu éducatif.

Une méthode expérimentale considérée comme « objective » : le testing

En dehors des analyses subjectives, certaines méthodes tentent d'objectiver le phénomène de discrimination.

Une mesure expérimentale reproduisant une situation discriminatoire comme la méthode du *testing* a été très développée en France. Elle compare deux groupes d'individus en tous points identiques à une exception près, la caractéristique testée (par exemple l'origine sociale) et soumis au même processus de sélection (souvent l'embauche ou la recherche d'appartement). Dès lors qu'il y a un résultat plus favorable pour l'un que pour l'autre, on peut conclure qu'il y a discrimination. En revanche, cette méthode a surtout été utilisée pour des problématiques professionnelles et pour détecter des discriminations à l'embauche. Mais on ne peut nier les difficultés à observer les discriminations effectives dans le système éducatif. Cependant, les méthodes comme le *testing* y sont très difficiles à mettre en place car il existe peu de moments où il est possible de détecter des comportements discriminatoires (comme cela peut être le cas lors d'une proposition à un entretien d'embauche dans le monde professionnel). L'évaluation des élèves se fait souvent de manière anonyme lors des examens ou au quotidien par l'enseignant.

Certains auteurs ont toutefois tenté d'expliquer l'inégale répartition des élèves dans l'enseignement public et l'enseignement privé (Brodaty et al., 2014). Ils supposent que l'existence d'une discrimination liée à l'origine dans l'accès à des établissements scolaires peut expliquer ces inégalités. À partir de la méthode du *testing*, ils proposent des messages de deux pères fictifs à des établissements pour obtenir des informations et y inscrire leur enfant.

Ils montrent que dans 18 % des cas, les établissements privés discriminent le père issu de l'immigration en donnant à sa demande une suite moins favorable (non-réponse ou refus).

La sélection dans les établissements privés ou dans les établissements de l'enseignement supérieur est cependant l'un des seuls moments où la discrimination peut être mesurée objectivement au sein du système éducatif.

Il reste toutefois des limites liées à la méthode du *testing* qui sont notamment soulevées par Fougère et al. (2011). D'une part, « ce que l'on veut tester n'est pas toujours ce que l'on teste ». Par exemple, le travail de Brodaty et al. (2014) suppose de ne faire varier que l'origine du nom (français ou maghrébin) des deux pères fictifs sur les messages envoyés aux établissements. Or, les chefs d'établissements peuvent interpréter différemment cette caractéristique. Les écarts mesurés entre les deux groupes de pères fictifs ne distinguent pas le désavantage lié à l'ethnicité de celui lié à une origine sociale plus défavorisée. D'autre part, les résultats de cette méthode renseignent davantage sur une discrimination potentielle que sur une discrimination réellement à l'œuvre. Enfin, ces méthodes d'enquête ne permettent d'obtenir généralement que des échantillons de faibles tailles.

Une mesure indirecte et « objective »

Une autre méthode peut être envisagée pour mesurer la discrimination. L'approche indirecte qui consiste à estimer les différences entre une population potentiellement discriminée et le reste de la population en contrôlant des variables observées : on parle de résidus discriminatoires. Autrement dit, elle consiste à séparer l'explicable de ce qui ne l'est pas. L'avantage de ces méthodes est d'avoir une idée de l'existence des discriminations mais cela ne permet pas de connaître de façon certaine l'ampleur des discriminations. Et même lorsqu'elles permettent de mesurer la gravité et l'ampleur des inégalités, ces approches ne cherchent pas à analyser les causes d'éventuelles discriminations. Finalement, la part inexplicquée ne pourra jamais être identifiée à une mesure certaine de la discrimination. Le travail effectué par Godechot (2014) met en évidence que les différentiels de salaires entre hommes et femmes sont plus faibles lorsque le supérieur est de sexe féminin. Mais l'auteur précise bien que l'interprétation de ce résultat est délicate. Le comportement discriminatoire est une piste d'explication mais ce n'est pas la seule⁶.

La question se posera aussi dans le cadre éducatif : si un écart de performances scolaires est observé (à caractéristiques égales) entre des élèves d'origine française et d'autres d'origine maghrébine, il semble incertain et risqué de déduire des comportements discriminatoires de la part des enseignants. D'autres caractéristiques que les données n'identifient pas pourraient expliquer cette inégalité. Ces familles s'inscrivent plus souvent dans l'ensemble plus large des classes populaires, ce qui explique une certaine distance entre leur culture et leur mode de socialisation scolaires et ceux des familles d'origine française (ou plus largement issues d'un milieu social favorisé). Le problème étant notamment que les chercheurs en sciences sociales utilisent fréquemment les catégories socioprofessionnelles pour mesurer des représentations de la structure de notre société (Kieffer, 2002) alors qu'elles ne décrivent pas parfaitement les pratiques culturelles ou les modes de socialisation scolaires des familles. Il est alors

⁶ On peut supposer par exemple qu'il existe des différences inobservées entre les positions hiérarchiques identiques d'encadrement masculines et féminines.

envisageable que les modèles empiriques qui utilisent la mesure indirecte de la discrimination ne prennent pas en compte toutes les variables pouvant expliquer des écarts de performances scolaires.

Conclusion

La réduction des inégalités en milieu scolaire est un objectif majeur des politiques publiques. Pour agir efficacement, il convient de mieux connaître les causes de ces inégalités. La discrimination peut être une des explications mais la mesure de ce phénomène en milieu scolaire présente de nombreuses limites.

La façon la plus courante consiste à se baser sur des questions auto-reportées qui évaluent le ressenti des interrogés. Mais il existe un décalage entre la perception abstraite des discriminations et leur traduction concrète dans l'expérience qui provient de la difficulté de mesure du phénomène discriminatoire. Par ailleurs, il est d'autant plus difficile de mesurer le ressenti dans le milieu scolaire que les potentielles victimes sont des enfants et il peut être plus compliqué de recueillir leurs pensées que celles des adultes. L'enquête TeO n'interroge que des individus de 18 à 49 ans, ce qui suppose d'ailleurs que ceux-ci répondent à des questions sur des situations passées.

La mesure « objective » des phénomènes de discrimination peut être une réponse aux principales limites de l'évaluation des ressentis des personnes discriminées. L'approche expérimentale par le *testing* notamment présente cependant des limites, mais surtout il existe trop peu de situations où il est possible de la mettre en place dans le milieu scolaire. Enfin, l'approche indirecte n'est pas toujours appropriée pour identifier de façon certaine des comportements discriminatoires. Les résultats des analyses issues de cette méthode permettent seulement de faire des hypothèses sur les causes d'une inégalité observée entre deux populations.

Il faut toutefois relativiser la question des discriminations en milieu scolaire car le rôle de l'école semble assez faible (Dubet et al., 2013). La concentration des inégalités dans un milieu donné est principalement issue des inégalités sociales et non de différences de traitement fondées sur des critères illégitimes ou prohibés.

Références bibliographiques

Alfaro, E. C., Umaña-Taylor, A. J., Gonzales-Backen, M. A., Bámaca, M. Y., & Zeiders, K. H. (2009). Latino adolescents' academic success: The role of discrimination, academic motivation, and gender. *Journal of adolescence*, 32(4), 941-962.

Bressoux, P. (2012). 13. L'influence des pratiques enseignantes sur les acquisitions scolaires des élèves. *Regards croisés sur l'économie*, (2), 208-217.

Brinbaum, Y., Chauvel, S., & Tenret, É. (2013). Quelles expériences de la discrimination à l'école ? Entre dénonciation du racisme et discours méritocratique. *Migrations société*, (3), 97-110.

Brinbaum, Y., Safi, M., & Simon, P. (2012). *Les discriminations en France : entre perception et expérience* (No. 183). Institut National d'Études Démographiques (INED).

Brodaty, T., Du Parquet, L., & Petit, P. (2014). La discrimination à l'entrée des établissements scolaires privés. *Revue française d'économie*, 29(2), 143-178.

Delattre, E., Leandri, N., Meurs, D., & Rathelot, R. (2013). Introduction-Trois approches de la discrimination : évaluations indirectes, expérimentation, discriminations ressenties. *Économie et statistique*, 464(1), 7-13.

Dhume, F. (2016). Du racisme institutionnel à la discrimination systémique ? Reformuler l'approche critique. *Migrations Société*, (1), 33-46.

Dubet François, Cousin, Olivier, Macé, Éric et Rui, Sandrine (2013). *Pourquoi moi ? L'expérience des discriminations*, Paris, Éditions du Seuil.

Dubet, F. (2014). Discriminations : égalité, reconnaissance et retours du refoulé. *Socio. La nouvelle revue des sciences sociales*, (3), 315-349.

Dubet, F., Duru-Bellat, M., & Vérétoit, A. (2010). *Les sociétés et leur école. Emprise du diplôme et cohésion sociale*. Le Seuil.

Cogburn, C. D., Chavous, T. M., & Griffin, T. M. (2011). School-based racial and gender discrimination among African American adolescents: Exploring gender variation in frequency and implications for adjustment. *Race and social problems*, 3(1), 25.

Ferry, O., & Tenret, E. (2017). À la tête de l'étudiant (e). Les discriminations perçues dans l'enseignement supérieur, (35).

Forshaw, S., & Pilgerstorfer, M. (2008). Direct and Indirect Discrimination: is there something in between ? *Industrial Law Journal*, 37(4), 347-364.

Aeberhardt, R., Fougère, D., & Rathelot, R. (2011). Les méthodes de testing permettent-elles d'identifier et de mesurer l'ampleur des discriminations? *Economie et statistique*, n°447, pp. 97-101.

Godechot, O., (2014). Le salaire dépend-il du sexe du supérieur ?, *Économie et statistique*, n° 464-465-466, p. 73-96.

Kergoat P. (dir.), Capdevielle V., Cart B., Ilardi V., Saccomanno B., Sulzer E., (2017). « Mesure et analyse des discriminations d'accès à l'apprentissage », Rapport d'évaluation FEJ/INJEP.

Kieffer, A., Oberti, M., & Preteceille, E. (2002). Enjeux et usages des catégories socioprofessionnelles en Europe. *Sociétés contemporaines*, (1), 5-15.

Meuret, D., & Morlaix, S. (2006). L'influence de l'origine sociale sur les performances scolaires: par où passe-t-elle ? *Revue française de sociologie*, 47(1), 49-79.

Miné, M. (1999). Approche juridique de la discrimination raciale au travail : une comparaison France-Royaume-Uni. *Travail et emploi*, 96.

Mosconi, N. (2001). Comment les pratiques enseignantes fabriquent-elles de l'inégalité entre les sexes. Séminaire du Cref, Equipe « Savoirs et rapport au savoir », mars. Paris X-Nanterre.

Périer, P. (2017). Les familles immigrées aux marges de l'école. Dépendance et mobilisation des parents dans le contexte d'un quartier populaire. *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, (16), 229-251.

Rebeyrol, A. (2010). Discriminations à l'école Rapport relatif aux auditions sur les discriminations en milieu scolaire : remis au ministre de l'Éducation nationale, Porte-parole du Gouvernement, le 22 septembre 2010.

Testas A., Guillerm M., Pesonel É. (2018). « L'orientation en CAP par apprentissage ou par voie scolaire : profils des élèves à l'issue de la troisième », Note d'information DEPP, no 18.22.

Thibert R. (2014), Discriminations et inégalités à l'école, Dossier de veille de l'IFÉ, 90.

Valdenaire, M. (2004). Les écoles privées sont-elles plus efficaces que les écoles publiques ? Estimations à partir du panel primaire 1997. Mimeo Ecole d'Economie de Paris.